

CODE 860
 CLIENT MCE OPCO _ Hôtel Marriott Champs
 Elysées
 CONTACT D'AMARIO PHILIPPE
 EMAIL factures@takeawaste.fr

Adresse de facturation

MCE OPCO _ Hôtel Marriott Champs Elysées
 24 rue de Clichy
 Chez Take A Waste
 75009 Paris
 France

Adresse de livraison

MCE OPCO _ Hôtel Marriott Champs Elysées
 70 Av. des Champs-Élysées
 75008 Paris
 France

Commentaires

Collecte ponctuelle

Référence	Libellé	Qté	PU HT brut	PU net HT	TVA	Prix HT final															
CVEM	Collecte de vos encombrants en mélange. Forfait 20 m3 au prix dégressif	1	600,00 €	600,00€	20%	600,00€															
	Incluant :																				
	- Démontage - Manutention - Transport																				
	<table><tr><th>NOMB RE DE CAMIO N</th><th>Prix</th><th>Prix au camio n</th></tr><tr><td>0</td><td>-</td><td>0</td></tr><tr><td>1</td><td>600</td><td>600</td></tr><tr><td>2</td><td>1 160</td><td>580</td></tr><tr><td>3</td><td>1 680</td><td>560</td></tr></table>	NOMB RE DE CAMIO N	Prix	Prix au camio n	0	-	0	1	600	600	2	1 160	580	3	1 680	560					
NOMB RE DE CAMIO N	Prix	Prix au camio n																			
0	-	0																			
1	600	600																			
2	1 160	580																			
3	1 680	560																			
	1 VL																				
	Accès compliqué																				
TDECH	Traitement de ces déchets selon les règles environnementales en vigueur (inclus)	1	0,00 €	0,00€	20%	0,00€															
RMNE	Recyclage du mobilier non-réemployable (inclus)	1	0,00 €	0,00€	20%	0,00€															
RRSE	Rapport RSE : reporting et traçabilité de vos déchets / mesure de l'impact Social et Environnemental, et suivi des heures d'insertion générées (inclus)	1	0,00 €	0,00€	20%	0,00€															
FRAIS DE PORT HT						0,00€															

Passée la date d'échéance, tout paiement différé entraine l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Référence	Libellé		Qté	PU HT brut	PU net HT	TVA	Prix HT final
Échéance	Réglement	Montant	Bases HT	Taux	Montant TVA	Total H.T	600,00€
01/03/2024	Virement	720,00€	600,00€	20,00%	120,00€	Total T.T.C	720,00€
						Total à payer	720,00€

SOCIETE GENERALE IBAN : FR76 3000 3041 0000 0203 6017 337

Passée la date d'échéance, tout paiement différé entraine l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Tricycle Environnement SARL
13 rue de l'industrie, 92230 Gennevilliers
SIRET : 511 277 907 00024
Capital social : 438 000€
TVA : FR87511277907

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CONDITIONS DE VALIDITÉ DE NOTRE OFFRE

Cette offre est valable 3 mois.

Les prix figurant dans cette offre sont indiqués H.T. et sont assujettis à la TVA au taux en vigueur au jour de la facturation.

Les coûts de stationnement et l'acquittement des redevances liés feront l'objet d'une facturation distincte à l'issue de la prestation.

Les coûts de main d'œuvre sont calculés sur des barèmes horaires de 07h00 à 18h00 en jours ouvrables (du lundi au samedi hors jours fériés et sur une amplitude de 7h travaillées par jour). Tout travail en horaire décalé donnera lieu à un devis complémentaire.

La main d'œuvre, les moyens logistiques prévus (camions, rolls, bacs, bennes) et les coûts de recyclage sont calculés sur la base des volumes déclarés.

En cas de détérioration avérée par nos équipes, des murs, portes, halls, ascenseurs ou plafonds, nous nous engageons à la remise en état des éléments dégradés à la hauteur du coût de réparation. Toute détérioration doit faire l'objet d'un signalement immédiat et au plus tard le jour ouvré suivant sa survenance, pendant nos horaires d'intervention, suivi d'un état des lieux contradictoire entre les parties permettant de déterminer sa cause. A défaut de signalement dans ce délai, aucune réparation ni prise en charge ne pourra intervenir.

En cas de présence d'entreprises multiples au moment de notre intervention, l'état des lieux contradictoire devra être établi dès le constat de la dégradation par un représentant de chacune des parties.

L'intervention de nos équipes devrait être précédée de la signature d'un plan d'intervention ainsi que d'un permis feu concernant l'utilisation de la disqueuse dans l'éventualité de démantèlement de cuisine.

Vous vous engagez à mettre en place une organisation permettant que :

- l'ensemble des portes et des accès des zones sur lesquelles nous devons intervenir soit ouvert avant notre arrivée chaque matin et le demeure jusqu'à notre départ chaque soir.

- les ascenseurs et monte-charge soient réservés exclusivement à notre usage pendant toute la durée du chantier (les coûts éventuels sont à la charge du client). Dans le cas contraire, nous nous réservons la possibilité de modifier les modalités de notre intervention et donc le coût. L'absence de fonctionnement des ascenseurs ou monte-charge pourra donner lieu à une interruption de chantier ainsi qu'à une facturation supplémentaire pour les heures d'attente.

- l'électricité reste fonctionnelle durant toute la durée du chantier.

Le calendrier établi dans la présente proposition tient compte de notre seule présence sur le site. Aucun corps d'état, ni déménageur, ne doit être présent sur site au moment de notre intervention afin d'éviter toutes pertes de temps ou litiges. En cas de retard lié à l'intervention d'un tiers, un procès-verbal sera établi contradictoirement et un avenant pourra être conclu en vue de modifier les modalités d'exécution de la présente proposition.

Toute demande de modification du calendrier établi doit être formulée au plus tard cinq jours ouvrables avant la date d'intervention prévue. Toute modification tardive du calendrier sans accord préalable de notre part entraînera la facturation des frais logistiques causés par cette modification.

En aucun cas nous ne pourrions être tenus pour responsable de retards liés :

- à la survenance de tout cas de force majeure ou indépendant de notre volonté.

- aux intempéries empêchant les déplacements routiers.

- aux conditions d'accès à votre site (et notamment grèves des transports, des pétroliers, travaux dans les rues d'accès à votre site, rue barrée, stationnement gênant, manifestations...).

- aux conditions d'intervention dans vos locaux (coupures, ascenseurs en panne, accès verrouillés...).

Spécifiquement pour les collectes régulières ou les Cleaning Day

Dans le cas d'une collecte régulière ou d'un Cleaning Day, le tarif indiqué sur le devis implique que ce sont les salariés de l'entreprise cliente qui remplissent les bacs.

- Les déchets doivent se trouver dans les collecteurs prévus à cet effet. Ceux-ci devront être remplis à maximum 10cm du bord. Et les déchets ne doivent pas être mélangés.

- En cas de mélange, de sur-remplissage ou si les déchets se trouvent en dehors des collecteurs, une surfacturation de 50% sur le coût de la rotation sera appliquée.

- En outre, nos équipes se réservent le droit de ne pas les collecter (faute de place dans le camion), auquel cas un passage additionnel devra être programmé.

Rotation des bacs en

- Camion VL (Max 1tonne de chargement - 10 bacs max/VL)

- Poids Lourd de 19Tonnes (Max 3,5Tonnes)

Des frais de location des bacs viendront s'ajouter en cas de dépassement de la date de fin du Cleaning Day (sur la base des tarifs de location de bacs facturés habituellement par Tricycle, disponibles sur simple demande)

Passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Tricycle Environnement SARL
13 rue de l'industrie, 92230 Gennevilliers
SIRET : 511 277 907 00024
Capital social : 438 000€
TVA : FR8751127907

- En cas d'annulation d'une collecte par le client, celle-ci devra être transmise par mail à J-2 au plus tard pour être prise en compte et non facturée : assistante_logistique@tri-cycle.fr et logistique@tri-cycle.fr

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

2.1 CONFIDENTIALITÉ

Ce document et les informations qu'il contient sont destinés à l'usage exclusif du client contractant avec Tricycle Environnement et ne peuvent être diffusés à toute entreprise autre que le client contractant ou son représentant sans l'accord préalable de Tricycle Environnement. Toute copie, même partielle, tout transfert à un tiers, quelle qu'en soit la forme, sont strictement interdits sans autorisation écrite de Tricycle Environnement.

2.2 CONDITIONS GÉNÉRALES – GÉNÉRALITÉS

- Les présentes Conditions Générales de Services s'appliquent à toutes les ventes conclues par Tricycle Environnement concernant notamment le service d'enlèvement et de traitement des mobiliers en fin de cycle. Les présentes Conditions Générales de Services prévalent sur vos potentielles Conditions Générales d'Achat. Toute commande implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes Conditions Générales de Services, sauf conditions particulières expressément mentionnées sur le devis.

- Les propositions que nous adressons à nos clients et leurs annexes techniques (spécifications, plans, etc.) doivent être signées par nos clients. Nous ne sommes liés que par les devis signés par nos clients. Le client est définitivement engagé par la signature du devis et le versement de l'acompte. Toute annulation entraînera la conservation par Tricycle Environnement de l'acompte à titre de dédommagement, et ce même en cas de Force Majeure (et notamment grève, attentat, pandémie, etc.).

- En cas de modifications du devis ou de fourniture additionnelle, nos prix et délais sont renégociés avec nos clients, et les conditions consenties dans le devis initial ne peuvent être automatiquement appliquées aux devis complémentaires ou modifiés.

- Cette modification donnera lieu à la signature d'un nouveau document.

- Tricycle Environnement s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour mener à bien la tâche précisée à l'article 1.1 et à respecter le calendrier tel que défini dans le devis, et ce conformément aux Règles de l'Art et de la meilleure des manières. A cet effet, Tricycle Environnement constituera l'équipe nécessaire à la réalisation de la prestation et remettra au client une prestation accomplie et professionnelle. En conséquence, la responsabilité de Tricycle Environnement ne saurait être engagée qu'en cas de faute prouvée. Par ailleurs, toute réparation d'un quelconque préjudice immatériel est expressément exclue.

2.3 TYPE DE DECHETS, PRIX ET DELAIS

- Les prestations de services susvisées sont facturées au client sur la base d'une proposition prenant en compte le nombre de jours hommes prévu au titre de la main d'œuvre, les moyens logistiques, le recyclage, les coûts de démantèlement, le tri et la gestion des matériaux dans les règles environnementales en vigueur. Et la mise en place d'outils et de moyens adaptés et nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

- Les prix de nos devis sont indiqués en euros HT. La TVA, au taux en vigueur au jour de la facturation, sera facturée en sus.

- Les produits concernés par la présente convention sont :

Pour les collectes régulières

- Papier et carton en mélange
- Les plastiques : Bouchons plastique et Le plastique issu des bouteilles et des gobelets en plastique
- Cannettes
- Les bouteilles et contenants en verre
- Consommables issus des imprimantes/fax, et matériels informatiques

Pour les collectes ponctuelles

- Papier et carton en mélange
- Les plastiques : Bouchons plastique et Le plastique issu des bouteilles et des gobelets en plastique
- Cannettes
- Les bouteilles et contenants en verre
- Consommables issus des imprimantes/fax, et matériels informatiques
- Divers mobiliers de bureaux
- DEEE
- Divers déchets contenant du métal
- Ampoules et néons
- Piles et batteries
- Bois/palettes

Veuillez noter que des Travaux Supplémentaires peuvent être facturés (collecte et traitements de divers déchets de type DEEE, DIB, encombrants, papier ou mobilier) s'ils n'avaient pas été notifiés lors de notre visite d'inventaire et donc ne faisaient pas partie du devis.

La collecte est assurée par les soins d'un ou plusieurs collecteurs mandatés par la société TRICYCLE Environnement.

Pour les déchets non indiqués dans cette convention, le Client consultera TRICYCLE Environnement qui lui établira un devis de collecte ponctuelle en cas de nécessité. Celui-ci devra être validé par le client et être accompagné d'un bon de commande édité par le client à l'attention de TRICYCLE Environnement au minimum 7 jours avant l'intervention.

3. OFFRE DE RACHAT

L'offre de rachat intègre les éléments joints dans le document annexe. Ce montant est susceptible de varier selon les quantités réelles collectées. Le montant final du rachat se fera sur la base de l'inventaire fait chez Tricycle à la fin de l'enlèvement. L'offre de rachat vient en déduction du prix de la prestation de vidage.

Passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Tricycle Environnement SARL
13 rue de l'industrie, 92230 Gennevilliers
SIRET : 511 277 907 00024
Capital social : 438 000€
TVA : FR87511277907

4. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Sauf accord écrit spécifique figurant dans nos devis, les factures sont à régler dès réception dès lors qu'elles auront été émises par Tricycle Environnement.

- Sauf accord écrit spécifique, les paiements sont réalisés par virement bancaire net de frais au lieu de notre siège social. Tricycle Environnement appliquera des pénalités de retard sur toutes les factures non réglées, au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en cours au jour du paiement, et ce immédiatement et sans préavis à partir du premier jour après que le paiement soit dû, outre l'application de plein droit de l'indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40€ prévue à l'article D441-5 du Code de commerce.

- En cas de non-respect des modalités ci-dessus indiquées par le client, Tricycle Environnement ne sera pas tenue de fournir les prestations demandées par ce dernier.

5. DONNEES PERSONNELLES

Tricycle Environnement peut être amenée à collecter des données personnelles du client. Le client accepte expressément cette collecte et ce traitement de données dans les conditions suivantes.

Les données personnelles sont les données strictement nécessaires à l'exécution de la prestation (et notamment, nom, prénom, adresse postale et courriel).

L'objet de cette collecte est l'exécution de la prestation et la gestion de la relation clientèle. Tricycle Environnement n'en fera aucun autre usage, ni le transmettra à aucun tiers sans l'accord exprès préalable du client.

Les données collectées sont conservées de façon sécurisée pendant toute la durée de réalisation des travaux et jusqu'à l'expiration de la garantie accordée.

Le client est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de toute donnée non-nécessaire, de transmission des données en format exploitable en contactant Tricycle Environnement aux coordonnées rappelées en en-tête du devis, en justifiant de son identité.

6. CONDITIONS DE RÉCEPTION

La réception des prestations prendra la forme d'un état des lieux contradictoire.

7. JURIDICTION COMPÉTENTE ET DROIT

Le droit applicable à ces Conditions Générales de Service est le droit Français.

A défaut d'accord amiable, les différends ayant trait à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales de Service, seront portés devant la juridiction compétente du lieu du siège social de Tricycle Environnement.

Passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (décret 2012-1115 du 02/10/2012).

Tricycle Environnement SARL
13 rue de l'industrie, 92230 Gennevilliers
SIRET : 511 277 907 00024
Capital social : 438 000€
TVA : FR87511277907